

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 2 FÉVRIER 2009 À 20 H 00 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

ABSENT : Monsieur le conseiller Abraham Gonshor

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2009-023

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par le conseiller Goldwax, appuyé par la conseillère Feigenbaum, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2009 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2009-024

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2009-004 – RÉF : OPPOSITION
DU CONSEIL À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'AGGLOMÉRATION RCG 08-051**

Sur proposition présentée par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil annule la résolution n° 2009-004 adoptée à sa séance ordinaire du 12 janvier 2009 relativement à l'opposition du conseil à l'adoption du Règlement d'agglomération RCG 08-051 concernant les quotes-parts.

Adoptée

2009-025

**DÉSIGNATION D'UN REMPLAÇANT DU MAIRE AUX SÉANCES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la conseillère Bonnie Feigenbaum est, par les présentes, désignée pour remplacer le Maire William Steinberg aux séances du conseil d'Agglomération de Montréal, s'il était dans l'impossibilité d'y assister lui-même;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- ET QUE si la susmentionnée conseillère Madame Feigenbaum était à son tour dans l'impossibilité d'assister à la séance, le conseiller Michael Goldwax est, par les présentes, autorisé à remplacer le maire.

Adoptée

2009-026

PARTICIPATION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD À « HEURE DE LA TERRE »

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead désire prendre position concernant une des grandes menaces auxquelles notre planète n'ait jamais été confrontée, soit celle du réchauffement global ;

ATTENDU QUE la réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue une responsabilité partagée que chaque ville doit s'engager à réduire les émissions de carbone et que chaque personne, entreprise ou communauté doit participer à cet effort ;

ATTENDU QUE plusieurs grandes villes à travers le monde se sont engagées à éteindre les lumières pendant une heure à compter de 20h30, samedi le 28 mars 2009, pour combattre le réchauffement global de la planète ;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la Ville de Hampstead éteigne, pendant une heure, toute lumière non essentielle à compter de 20h30, samedi le 28 mars 2009 ;
- QUE tous les résidents de Hampstead sont invités à se joindre à cette initiative le 28 mars ; et
- QUE toutes les municipalités de l'agglomération de Montréal sont invitées à conjuguer leurs efforts à ceux de la Ville de Hampstead lors de l'heure de la terre, le 28 mars 2009.

Adoptée

2009-027

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 769 – EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE BACS ROULANTS DE RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu, dans le délai, une copie du Règlement d'emprunt n° 769 et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le Règlement n° 769 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 157 785\$ pour l'acquisition de bacs roulants de recyclage ».

Adoptée

2009-028

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 770 – EMPRUNT POUR REFINANCER LA DETTE RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES DE L'EAU INITIALEMENT FINANCÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Goldwax qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du règlement n° 770 autorisant un emprunt de 1 175 620\$ pour le refinancement de la part de la Ville de Hampstead d'une dette relative aux infrastructures de l'eau initialement financée par la Ville de Montréal.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du règlement d'emprunt n° 770 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-029

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2009

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de janvier 2009 a été soumise au Conseil;

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2009, au montant de 664 440,82 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2009-030

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE POUR LE BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour un contrat d'une année pour le service de conciergerie pour le bâtiment des Travaux Publics incluant une clause de renouvellement annuel pour deux années d'option;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2007-066 adoptée le 8 mars 2007, le Conseil a octroyé le contrat pour le service de conciergerie pour le bâtiment des Travaux Publics au plus bas soumissionnaire conforme, Service d'entretien Carlos inc, pour la période du 9 mars 2007 au 29 février 2008;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2008-041 adoptée le 19 février 2008, le Conseil a prolongé le contrat de service de conciergerie pour le bâtiment des Travaux Publics avec Service d'entretien Carlos inc. en exerçant la première clause de renouvellement pour la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division des achats d'exercer la deuxième clause de renouvellement;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat pour le service de conciergerie au bâtiment des travaux publics soit renouvelé avec Services d'entretien Carlos inc. pour la période du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010;

SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.

Service de conciergerie garage TP du 1 ^{er} mars 2009 au 28 février 2010 (tel que spécifications)	1 234,23 \$ / mois
--	--------------------

Sous-total pour une année :	14 810,76 \$
T.P.S. 5%	740,54 \$
T.V.Q. 7.5%	<u>1 166,35 \$</u>
Grand total taxes incluses	16 717,65 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 09-003, daté du 20 janvier 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-031

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES UNIFORMES ET ÉQUIPEMENTS DE BASEBALL, SOCCER ET HOCKEY DE RUE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des uniformes et équipements de baseball, soccer et hockey de rue;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 23 janvier 2009, celles de Huss Sports, Boulanger Sport et A. Roy Sport sont les plus basses conformes au cahier des charges;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture des uniformes et équipements de baseball, soccer et hockey de rue soit octroyé aux entrepreneurs ci-après et pour les coûts suivants :

HUSS SPORTS

Uniformes de soccer	8 955,22 \$
Équipements de soccer	1 910,12 \$
Uniformes & équipements de hockey de rue	1 200,99 \$

BOULANGER SPORT

Uniformes de baseball	869,14 \$
-----------------------	-----------

A. ROY SPORT

Équipements de baseball	1 403,60 \$
-------------------------	-------------

POUR UN GRAND TOTAL DE : 14 339,07 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 09-006 daté du 26 janvier 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-032

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de pierre concassée;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 22 janvier 2009, celle de Construction DJL Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat de fourniture de pierre concassée soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

CONSTRUCTION DJL INC.

Fourniture de pierre concassée du 1 mars 2009 au 28 février 2010
(selon spécifications)

Pierre concassée ¼" (approx. 25 tonnes métriques)	18,00 \$ / tm
Pierre concassée 2"-4" (approx. 25 tonnes métriques)	17,05 \$ / tm
Criblure (dust) (approx. 100 tonnes métriques)	13,00 \$ / tm
Pierre concassée ¾" (approx. 125 tonnes métriques)	15,00 \$ / tm
R.O.C. 0 – ¾" (approx. 800 tonnes métriques)	14,00 \$ / tm

T.P.S. 6 %	EXTRA
T.V.Q. 7,5 %	EXTRA

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la dépense approximative sera de 17 213,44 \$ taxes incluses; et
- QUE le certificat du trésorier numéro 09-005, daté du 23 janvier 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-033

OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'ÉLECTRICIENS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour le service d'électriciens;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 23 janvier 2009, celle de Les Entreprises d'électricité Kuizz est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour le service d'électriciens soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ KUIZZ

Contrat pour la période du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010 :

Service d'un électricien (aucun frais additionnel pour temps supplémentaire)	69,00 \$ / heure
Service d'un aide électricien	47,00 \$ / heure
Frais de déplacement	34,50 \$
Frais de kilométrage	00,00 \$
Frais minimum par appel	103,50 \$
T.P.S. 5 %	Extra
T.V.Q. 7,5 %	Extra

- QUE, basé sur l'utilisation de l'année précédente, la dépense approximative sera de 61 855 \$ taxes incluses.
- QUE le certificat du trésorier No 09-004, daté du 23 janvier 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-034

OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES À « SSQ GROUPE FINANCIER » POUR UNE PÉRIODE MAXIMALE DE 5 ANS (60 MOIS)

ATTENDU que le Groupe financier AGA a déposé, le 20 janvier dernier, son rapport d'analyse des soumissions reçues le 18 décembre 2008, à la Ville de Beaconsfield, pour la fourniture d'assurances collectives aux municipalités membre du « Regroupement des villes de l'agglomération de Montréal »;

ATTENDU qu'en fonction des coûts des premiers 24 mois, la soumission de SSQ Groupe financier est la plus basse;
ATTENDU que les frais d'administration les plus avantageux et garantis pour toute la période contractuelle de soixante (60) mois, sont ceux de la soumission déposée par SSQ Groupe financier;

ATTENDU que les coûts d'assurance les plus bas extrapolés par AGA sur une période de soixante (60) mois, sont ceux déposés dans la soumission de SSQ Groupe financier;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU que l'assureur ayant obtenu le plus haut pointage sur la grille d'évaluation des soumissions est SSQ Groupe financier;

ATTENDU que la soumission de SSQ Groupe financier est entièrement conforme aux demandes du cahier des charges pour chacune des municipalités participantes du regroupement et ce, en tenant compte des précisions de ce dernier à l'intérieur de ladite soumission;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le contrat d'assurances collectives soit octroyé à SSQ Groupe financier à compter du 1^{er} avril 2009, pour un montant annuel n'excédant pas 127 395,15 \$, taxes incluses et ce, pour les 24 premiers mois;
- QUE ce contrat soit d'une durée maximale de cinq (5) ans, pour un premier renouvellement applicable au 1^{er} avril 2011;
- QUE le Maire ou le Directeur des ressources humaines soit autorisé à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la mise en vigueur du contrat.

Adoptée

Le conseiller Elfassy s'absente temporairement de l'assemblée.

2009-035

DÉCISION CONCERNANT L'APPEL SUITE À UN AVIS ÉMIS POUR « CHIEN DANGEREUX »

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par le conseiller Goldwax de reporter ce sujet à une séance ultérieure du conseil.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

Ont voté en faveur:

Conseiller Sternthal
Conseiller Goldwax
Conseillère Feigenbaum

En faveur: 3

A voté contre:

Conseiller Borden

Contre: 1

Reportée

Le conseiller Elfassy revient assister à l'assemblée.

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-036

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Elfassy et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière